

PLANNING DES RE-INSCRIPTIONS ET INSCRIPTION  
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

**7h30 à 11h30**  
**Planning Modifié**

DU 24 AU 27 JUIN 2024

REINSCRIPTIONS ANCIENS ELEVES

LUNDI 1 JUILLET MARDI 2 JUILLET	MERCREDI 3 JUILLET	JEUDI 4 JUILLET	LUNDI 8 JUILLET	MARDI 9 JUILLET	MERCREDI 10 JUILLET	JEUDI 11 JUILLET
1MARVI 1G 1CVPM 1 STD2A Nouveaux affectés		2GT OPTION MAGES 1BMA	2GT OPTION CCD	2CVPM 2MARVI 2 CAP SIDEG	L1 DNMADE ESPACE GRAPHISME	RETARDATAIRES AUCUNE AUTRE DATE NE SERA MISE EN PLACE

**MERCI DE RESPECTER CE CALENDRIER et les horaires. AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCORDÉE.**

**La présence de l'élève est obligatoire**

**REINSCRIPTION**

- ◇ 2 Photos d'identité récentes, non scannées avec nom et prénom au dos de chaque photo
- ◇ Attestation d'assurance scolaire 2024-2025 OBLIGATOIRE
- ◇ Remplir la fiche de renseignement de santé et la fiche d'urgence qui vous seront remises
- Acompte demi-pension : **72€** ; le **paiement en ligne est obligatoire**, apportez la preuve de paiements (Prévoir 12€ en cas de perte de la carte de cantine) **+1 RIB** pour les élèves boursiers au nom du Responsable légal qui a fait la demande de bourse
- 1 RIB au nom de l'élève** si il est ou sera majeur au cours de l'année scolaire pour la gratification de stage
- ◇ **12€ pour le tee-shirt d'EPS obligatoire** uniquement en espèce (faire l'appoint) ou chèque
- La réinscription ne sera validée qu'une fois, **les droits scolaires antérieurs et l'acompte pour la demi-pension réglés.**

**INSCRIPTION**

- ◇ Remplir la fiche de renseignement de santé, la fiche d'urgence et la fiche gestion qui vous seront remises.
- Fournir une adresse mail valide pour finaliser l'inscription pour le télépaiement des frais de scolarité
- ◇ Notification d'affectation OBLIGATOIRE
- ◇ Exéat et fiche siècle délivrés par l'établissement d'origine **obligatoire** (pas d'inscription sans ces documents)
- ◇ Photocopie du livret de famille **complet**
- ◇ Photocopie de la pièce d'identité de l'élève (CNI ou passeport)
- ◇ Copie de tous les bulletins de l'année 2023-2024
- ◇ Attestation d'assurance scolaire 2024-2025 OBLIGATOIRE
- ◇ **12€ pour le tee-shirt d'EPS obligatoire** uniquement en espèce (faire l'appoint) ou chèque
- ◇ **4 Photos d'identité** récentes, non scannées avec nom et prénom au dos de chaque photo
- ◇ **1 RIB d'un responsable légal** qui a fait la demande de bourse
- 1 RIB au nom de l'élève** si il est ou sera majeur au cours de l'année scolaire pour la gratification de stage
- ◇ Photocopie des pages de vaccination
- Demi-pension : acompte DP **72 €** et badge de cantine **12€** à régler à part (Faire l'appoint)
- Favorisez les Paiements par carte bancaire ou espèces UNIQUEMENT**

**INTERNAT (sous réserve d'acceptation)**

L'internat est réservé aux lycéens et l'admission se fait selon certains critères et en fonction du nombre de places disponibles. L'admission n'est valable que pour l'année en cours.

Procédure :

1 : Aucune demande d'admission ne sera traitée **sans les 3 chèques et un justificatif de domicile de moins de 3 mois du responsable légal.**

2 : la réponse sera donnée par courriel ou SMS.

Paiement : La participation forfaitaire annuelle des familles est de **1600 €**

Le 1er paiement de **600 €** sera encaissé septembre 2024 POUR VALIDER L'INSCRIPTION ; le 2<sup>ème</sup> paiement de **500 €** sera encaissé le Janvier 2025 ; le 3<sup>ème</sup> paiement sera encaissé le Mars 2025.

Les chèques pourront être remis contre paiement par virement